

Rejoignez la dynamique girondine et contribuez à la transition énergétique

► Inscrivez-vous en déposant votre projet sur :
gironde.fr/energiesrenouvelables

Vous serez rapidement contacté par un animateur territorial qui vous accompagnera dans la définition de vos besoins jusqu'à la réalisation de votre projet.

Contact

Département de la Gironde
Direction de l'Environnement
Mercedes Aguilera Martinez
m.aguileramartinez@gironde.fr
Tél . 05 56 99 57 84

Partenariat :

Pilotage : Département de la Gironde.

Animation territoriale : Agence locale de l'énergie et du climat métropole bordelaise et Gironde (ALEC) et Syndicat mixte Inter-territorial du Pays Haut Entre-deux-Mers (SIPHEM).

Appui technique : Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG).

Appui financier : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Département de la Gironde.



Contrat de développement territorial des énergies thermiques renouvelables de la Gironde pour la période 2019-2021

Département de la Gironde - DIRCOM - CID - Imprim'Vert® - avril 2021



gironde.fr/energiesrenouvelables



Édito



La transition énergétique est un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Début 2017, la labellisation « territoire à énergie positive pour la croissance verte » du Département récompense sa capacité à impulser des projets et son rôle d'animateur aux côtés des territoires. Aujourd'hui, je suis heureux que le Département de la Gironde ait été retenu par l'ADEME pour bénéficier du « contrat de développement territorial ».

Après l'opération COCON33, de nouvelles possibilités sont ainsi offertes aux territoires girondins d'innover en réponse aux enjeux environnementaux.

Avec ses partenaires : le SIPHEM, l'ALEC et le SDEEG, la collectivité départementale continuera d'encourager la réalisation de projets nouveaux. La transition énergétique girondine se poursuit !

Jean-Luc GLEYZE,
Président du Département de la Gironde

Donnez une nouvelle énergie à vos projets...

Vous vous posez des questions quant à une rénovation de bâtiment, une construction ou un process ?

Vous envisagez de changer le système de chauffage, d'eau chaude ou de refroidissement ?

Vous souhaitez faire des économies d'énergie, mieux maîtriser vos dépenses et lutter contre le changement climatique ?

Pensez aux énergies renouvelables !

Le Département et ses partenaires vous proposent, au travers du contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques, de vous accompagner dans votre projet.

Installer une chaudière biomasse ou un système de géothermie permet d'améliorer la performance environnementale de votre bâtiment et de réduire votre dépendance aux énergies fossiles.

Que vous soyez une collectivité, une entreprise, un bailleur social, ou un établissement médico-social, les énergies renouvelables sont une solution viable et durable dans la conduite de votre stratégie patrimoniale et énergétique.

Faire le choix des énergies renouvelables, c'est :

- ▶ Réduire votre facture énergétique
- ▶ Réduire votre impact environnemental
- ▶ Faire appel à une ressource locale

Avec le contrat de développement territorial, vous bénéficierez de :

- ▶ **Une ingénierie technique et financière personnalisée** : un animateur territorial neutre et indépendant vous accompagne gratuitement dans la définition de votre projet, jusqu'à la réalisation de vos travaux et la mise en service de votre installation. Il vous assistera dans le montage de votre plan de financement et la recherche des aides nationales et locales.
- ▶ **Un conseil** : vous êtes orientés dans le choix de la solution énergétique la plus adaptée (étude d'opportunité).
- ▶ **Une aide au financement étudiée, pour votre installation d'énergie thermique renouvelable** : aides aux investissements et aux études de faisabilité et de commissionnement, par la mobilisation du Fonds Chaleur de l'Ademe et du Fonds de Transition Énergétique du Département de la Gironde.
- ▶ **Un réseau de partenaires** : des compétences dans le renouvelable sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre projet.

Quelles sont les technologies envisageables ?

- ▶ **Bois énergie**
Ex : installation d'une chaudière bois à plaquettes ou à granulés
- ▶ **Solaire thermique**
Ex : production d'eau chaude sanitaire solaire
- ▶ **Géothermie**
Ex : chauffage ou refroidissement d'un bâtiment grâce à l'énergie du sol
- ▶ **Récupération de chaleur fatale**
Ex : récupération d'énergie sur les réseaux d'eaux usées

Les travaux éligibles :

- ▶ **Installations individuelles**
Ex : chaudière bois pour un bâtiment.
- ▶ **Installations collectives**
Ex : création, extension ou densification d'un réseau de chaleur renouvelable pour plusieurs bâtiments.

À qui s'adresse le Contrat de développement Territorial de la Gironde ?

- ▶ Les collectivités (hors État)
- ▶ Les établissements médico-sociaux
- ▶ L'habitat social
- ▶ Les établissements d'hébergement touristique
- ▶ Les copropriétés (habitat collectif privé)
- ▶ Les entreprises
- ▶ Les associations...